

LIGUE RÉGIONALE DE TIR DE L'ILE-DE-France
9 VILLA THORÉTON - 75015 PARIS
Tél. : 01.45.57.34.20 - Fax : 01.45.54.80.80
Mail : secretariat@lirtidf.org - site : <https://ligue.idf-idf.org>

Paris, le 07 novembre 2023.

À Mesdames et Messieurs les Présidents (es)
des Clubs de tir de l'Ile-de-France

N/Réf. : PhC/MJN : 8683.

OBJET : STAGE CERTIFICAT CAPACITÉ À ACCUEILLIR ET À CONSEILLER F.F.Tir.

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le Certificat de Compétences Capacité à Accueillir et Conseiller de la F.F.Tir porte sur l'activité bénévole d'accueil et d'information des adhérents pour la pratique du Tir sportif et la gestion de la sécurité sur les stands de tir.

Depuis le 1^{er} septembre 2020, ce certificat est obligatoire pour s'inscrire au brevet fédéral animateur de club (B.F.A.).

La durée du stage est **d'une journée**. La prochaine session aura lieu le :

**DIMANCHE 07 janvier 2024
de 9 heures à 18 heures
Cercle de Tir de Montgeron - Chemin Maurice GARIN
91230 MONTGERON**

Les conditions d'accès à cette formation sont les suivantes :

- Être licencié à la F.F.Tir depuis **un an minimum** (deuxième saison sportive). Les candidats devront posséder une licence **en cours de validité à la date de la formation**.
- Avoir au moins 16 ans à la date de la formation et présenter pour les mineurs une autorisation parentale,
- Faire partie intégrante de l'équipe de permanents du club et avoir **l'avis favorable et motivé** de son Président de club sur la fiche d'inscription.
- **Être titulaire d'un certificat de compétence PSC1 ou équivalent.**
- S'inscrire à l'aide d'un dossier d'inscription en joignant les documents demandés au secretariat@lirtidf.org et rfl@lirtidf.org

L'inscription se fait par retour du dossier d'inscription **intégralement complété et effectuer parallèlement un virement de 20,00€** à la Ligue Régionale de Tir de l'Ile-de-France (IBAN ci-joint) au titre de la participation aux frais de ce stage (**les dossiers incomplets et sans virement ne seront pas retenus**) - (la candidature sera enregistrée à la date de réception du virement).

Date limite d'inscription : le VENDREDI 15 DECEMBRE 2023.

Le nombre de stagiaires **étant limité à 10 personnes**, les candidats **non retenus** seront prévenus individuellement en priorité à l'adresse de messagerie indiquée sur la fiche d'inscription, à défaut par téléphone.

Les participants devront se munir d'une **arme à FEU** (pistolet et/ou carabine) de ses **munitions**, de protections oculaires, auditives et du matériel nécessaire à la prise de notes. (lien à consulter : <https://www.fftir.org/certificat-de-compétences-cac>)

Il est à noter que la possession du C.A.C. est un pré requis qui conditionne maintenant l'accès à la formation d'animateur, (lien à consulter : <https://www.fftir.org/animateur/>)

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

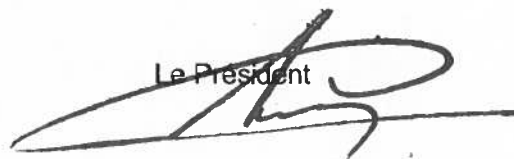
La Responsable de Formation de la Ligue



Marie-Josée NORET



Le Président



Philippe CROCHARD